

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 15 février, le Conseil Municipal de la commune de ROSIERS-D'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230215-DEL_2023_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Date convocation : 08/02/2023

Secrétaire de séance : Madame Fabienne AGNOUX

PRESENTS : Mesdames Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Fernand ZANETTI
Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN
Stéphanie MAGNE donne procuration à Gérard BRETTE

Délibération n° 2023-04

Plan de financement rénovation énergétique de l'école Modification de la délibération 2021-32

Monsieur le Maire présente aux élus le plan de financement revu du programme rénovation énergétique de l'école communale située rue 15 rue Roger Peyricot compte tenu des nouveaux devis et des nouvelles aides qui se présentent.

Montant estimé des travaux :

Devis CHEZE (fenêtres) : 64 337

Devis GOURSAT (isolation) : 2 583.75 € HT

Changement du système de chauffage : 169 000€ HT

Soit un total de : 240 668,50€ HT

Et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Contrat de contractualisation 2022 du Département 10.89% soit 26 214€

Etat au titre de la DETR 2022 : 23.83% soit 57 360€

Subvention autres dispositifs Etat (DSIL) 2022 Transition énergétique : 15.79% soit 38 000€

Contrat de contractualisation 2023 du Département 16.62% soit 40 000€

Fonds vert 2023 : 12.86% soit 30 949.97€

Autofinancement : 20% soit 48 133.70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le plan de financement de l'opération comme indiqué ci-dessus

Autorise le maire à demander les subventions énoncées ci-dessus :

Au département au titre des Contrats de Solidarité Communales 2021-2023 et 2023-2025

Aux services de l'Etat au titre de la DETR (2022) et de la DSIL (2022) et du FONDS VERT (2023)

Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, le règlement de ce dossier

Membres : 15
Présents : 10
Représenté(s) : 3
Nombre de votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 13
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance,
Fabienne AGNOUX